



GARDE D'ENFANTS MALADES



Mutualité Neutre du Hainaut

Avenue de Waterloo, 23 - 6000 CHARLEROI
Tél. 071 20 52 11 - Fax 071 32 87 98
contact@mut216.be - www.mut216.be



Mutualité Neutre de la Santé

Rue de Chestret 4-6 - 4000 Liège
Tél. 04 254 58 11 - Fax 04 254 54 39
coordination@mut226.be - www.mut226.be



Si la **température monte**,
la **Mutualité Neutre intervient** !

Votre enfant est malade ? Pas de souci...

Téléphonez au numéro gratuit

 **0800 620 56**



De quoi s'agit-il ?

Votre enfant est malade et vos activités professionnelles vous empêchent, ainsi que votre conjoint, de rester à ses côtés ? Pas de panique, nous sommes à votre disposition et nous vous envoyons une personne qualifiée et expérimentée.

Quelles sont les personnes concernées ?

En cas de maladie de votre enfant, notre service **"garde d'enfants malades"** prévoit la présence d'une personne qualifiée et expérimentée à votre domicile, lorsque les deux parents travaillent.

Comment procéder ?

- > Téléphonez au numéro gratuit **0800 620 56**.
- > Notre partenaire met tout en œuvre pour assurer la présence d'un(e) garde d'enfants au domicile dans un délai de 24h après l'enregistrement de la demande.

Les conditions à remplir :

- > Le titulaire doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.
- > L'enfant doit avoir moins de 12 ans.
- > Horaire du gardiennage : de 7 à 18 h (minimum 3 heures et maximum 11 heures).
- > Durée du gardiennage : 5 jours consécutifs maximum par intervention.
- > Maximum 15 jours par année civile.
- > Exceptions : week-ends et jours fériés.

Ce que nous vous demandons :

- > € 12,50 par jour (votre intervention).
- > la remise d'un certificat médical pour l'enfant malade.



Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité Neutre.

Notre partenaire :
TEMPO-TEAM CHILD CARE